

## RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial :

Type de produit : Mélange

Code produit : 1602.4

### 1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

- Nettoyant désinfectant

### 1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### 1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

## RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

### 2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                |            |
|----------------|------------|
| Not Classified | Non classé |
|----------------|------------|

### 2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement: Aucune

Pictogrammes: Aucun

Mentions de danger: Aucune

Conseils de prudence: Aucun

Phrases EUH

|        |                                                     |
|--------|-----------------------------------------------------|
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande |
|--------|-----------------------------------------------------|

### 2.3. - Autres dangers

Substances ou mélanges PBT - Aucune information disponible.

Substances ou mélanges vPvB - Aucune information disponible.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

### 3.1. - Substances

Non applicable

### 3.2. - Mélanges

| Nom chimique               | No                                                               | %            | Class                                      | Spec. concentrations               |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------|------------------------------------|
| acide citrique monohydrate | N° CAS : 5949-29-1<br>N° Index :<br>N° CE : 201-069-1            | > 2,5 - < 10 | Eye Irrit. 2 - H319                        | Non applicable                     |
| ethanol                    | N° CAS : 64-17-5<br>N° Index : 603-002-00-5<br>N° CE : 200-578-6 | > 2,5 - < 10 | Eye Irrit. 2 - H319<br>Flam. Liq. 2 - H225 | Eye Irrit. 2 - H319 :<br>50>=%<100 |

## RUBRIQUE 4 - Premiers secours

### 4.1. - Description des premiers secours

#### Mesures en cas d'inhalation

- aucunes mesures particulières ne sont exigées.
- Veiller à un apport d'air frais.

#### Mesures en cas de contact avec la peau

- Se laver immédiatement avec: Eau
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Mesures en cas de contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

#### Mesures en cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

### 4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes et effets après inhalation

- Aucune information disponible.

#### Symptômes et effets après contact avec la peau

- Aucune information disponible.

#### Symptômes et effets après contact avec les yeux

- Aucune information disponible.

#### Symptômes et effets après ingestion

- Aucune information disponible.

### 4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. - Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

### 5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers particuliers

- Aucune information disponible.

### 5.3. - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes
- Utiliser un équipement de protection personnel.
  - Assurer une aération suffisante.
- Pour les secouristes
- Aucune information disponible.

### 6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Conseils appropriés de confinement
- Aucune information disponible.
- Conseils appropriés de nettoyage
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
  - Rincer abondamment avec de l'eau.
- Techniques inappropriées
- Aucune information disponible.

### 6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Protection individuelle: voir paragraphe 8

## RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

### 7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandations
- Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.
- Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail
- Aucune information disponible.

### 7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits nettoyants.
- Protéger contre: Gel
- Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire
- Stocker dans un local tempéré

### 7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. - Paramètres de contrôle

| ethanol (64-17-5) |            |
|-------------------|------------|
| VME ppm (FR)      | 1000 ppm   |
| VME mg/m3 (FR)    | 1900 mg/m3 |
| VLE ppm (FR)      | 5000 ppm   |
| VLE mg/m3 (FR)    | 9500 mg/m3 |

### 8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire

## RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                 |                                                 |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Etat physique                                   | Liquide                                         |
| Aspect                                          | limpide                                         |
| Couleur                                         | Incolore à jaune clair                          |
| Odeur                                           | caractéristique                                 |
| Seuil olfactif                                  | Aucune donnée disponible                        |
| pH                                              | 2,5 +/-0,5                                      |
| Point de fusion                                 | Aucune donnée disponible                        |
| Point de congélation                            | Aucune donnée disponible                        |
| Point d'ébullition                              | Aucune donnée disponible                        |
| Point éclair                                    | Aucune donnée disponible                        |
| Vitesse d'évaporation                           | Aucune donnée disponible                        |
| inflammabilité                                  | Aucune donnée disponible                        |
| Limite inférieure d'explosivité                 | Aucune donnée disponible                        |
| Limite supérieure d'explosivité                 | Aucune donnée disponible                        |
| Pression de vapeur                              | Aucune donnée disponible                        |
| Densité de vapeur                               | Aucune donnée disponible                        |
| Densité relative                                | Aucune donnée disponible                        |
| Densité                                         | 1,009 g/cm3 +/-0,010                            |
| Solubilité (Eau)                                | Aucune donnée disponible                        |
| Solubilité (Ethanol)                            | Aucune donnée disponible                        |
| Solubilité (Acétone)                            | Aucune donnée disponible                        |
| Solubilité (Solvants organiques)                | Aucune donnée disponible                        |
| Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau | Aucune donnée disponible                        |
| Température d'auto-inflammabilité               | Aucune donnée disponible                        |
| Température de décomposition                    | Aucune donnée disponible                        |
| Viscosité, cinématique                          | Aucune donnée disponible                        |
| Viscosité, dynamique                            | < 20 mPa.s (Brookfield LVT Spindle LV2) (20 °C) |

### 9.2. - Autres informations

|                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| Teneur en COV               | 3,12 %                   |
| Energie minimale d'ignition | Aucune donnée disponible |
| Conductivité                | Aucune donnée disponible |

## RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

### 10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. - Conditions à éviter

- Rayons directs du soleil et gel

#### 10.5. - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

#### 10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

### RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

#### 11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

- Non classé

|                                       |                          |
|---------------------------------------|--------------------------|
| LD50 oral (rat)                       | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rat)                     | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rabbit)                  | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation (rat)                 | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation dusts and mists (rat) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation vapours (rat)         | Aucune donnée disponible |

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Corrosion cutanée / irritation cutanée

- Non classé

##### Lésions oculaires graves / irritation oculaires

- Non classé

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé

##### Cancérogénicité

- Non classé

##### Toxicité pour la reproduction

- Non classé

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

- Non classé

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

- Non classé

##### Danger par aspiration

- Non classé

## RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

### 12.1. - Toxicité

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| EC50 48 hr crustacea              | Aucune donnée disponible |
| LC50 96 hr fish                   | Aucune donnée disponible |
| ErC50 algae                       | Aucune donnée disponible |
| ErC50 other aquatic plants        | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic fish                 | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic crustacea            | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic algae                | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic other aquatic plants | Aucune donnée disponible |

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 12.2. - Persistance et dégradabilité

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Aucune donnée disponible |
| Demande chimique en oxygène (DCO)    | Aucune donnée disponible |
| % de biodégradation en 28 jours      | Aucune donnée disponible |

- Aucune information disponible.

### 12.3. - Potentiel de bioaccumulation

|                                                 |                          |
|-------------------------------------------------|--------------------------|
| Facteur de bioconcentration (FBC)               | Aucune donnée disponible |
| Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau | Aucune donnée disponible |

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune information disponible.

- Aucune information disponible.

### 12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. - Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes appropriées de traitement des déchets

- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

#### Evacuation des eaux

- Aucune information disponible.

#### Précautions particulières à prendre

- Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

Non applicable

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. - Dangers pour l'environnement

Non applicable

Dangers pour l'environnement :

Polluant marin :

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats Reach Aucun

Composants dans l'annexe XIV Aucun

Composants dans l'annexe XVII Aucun

Teneur en COV 3,12 %

- - Etiquetage des détergents CE 648/2004 et 907/2006 vendus au grand public:

- Acide Lactique, CAS: 79-33-4, 0.96% (m/m), TP4

- Agents de surface anioniques : moins de 5%

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS:

| N° de version | Date émission | Description des modifications |
|---------------|---------------|-------------------------------|
| 4             | 15/03/2018    |                               |

Abréviations et acronymes

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- CLP: Classification, Labelling and Packaging
- COV / VOC: Composé Organique Volatile / Volatil Organic Compound
- EC50: half maximal effective concentration
- ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate.
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- IATA: International Air Transport Association
- IBC : Industrial Bulk Container
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- NOEC: No Observed Effect Concentration
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Sources de données

- Règlement CE N° 648/2004 relatif aux détergents
- Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
- Règlement CE N° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.
- Suivant la directive 2000/54/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail. Les microorganismes utilisés pour la fabrication de ce produit font partie du groupe 1 de la classification des micro-organismes selon la directive européenne 2000/54/CE (micro-organismes qui n'ont jamais été décrits comme agent causal de maladies infectieuses chez l'homme et ne présentent aucun danger pour l'environnement..

Textes des phrases réglementaires

|                |                                         |
|----------------|-----------------------------------------|
| Eye Irrit. 2   | Irritation oculaire - Catégorie 2       |
| Flam. Liq. 2   | Liquide inflammable - Catégorie 2       |
| H225           | Liquide et vapeurs très inflammables    |
| H319           | Provoque une sévère irritation des yeux |
| Not Classified | Non classé                              |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

\*\*\* \*\*